DII

COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES

ET DES TÉLÉGRAPHES.

Turée : Gunga ans.

LOI DU S JUILLET 1844.

BXTRAIT.

Art. 32.

Sera dechu de tous see droits :

so Le breveté qui n'auxa pas acquisté son annuité avent le commencement de chacune des années de la durée de son brevet (s);

2º Le breveté qui n'auxa pas mis es soploitatios sa découverte ou inventios es france dans le délai de deux ans à dater du jour de la signature du brevet, ou qui auxa cosé de l'argloiter pendant deux années conséculices, à moins que, dans l'un ou l'autre cas, il ne justific des causes de sos inactios;

3° Le breveté qui auxa introduit en France des objets fabriqués on pays changer et semblables à ceux qui sont gazantes par son brevet....

Urt. 33.

Quiconque, dans des enseignes, annonces, prospectus, affiches, marques et estampilles, prendra la qualité de breceté sans posseder un brecet déloré conformément auxo lois, ou après l'acquation d'un brecet antérieur, ou qui, étant breceté, mentionnexa sa qualité de breveté ou son brecet sans y agouter ces mots : sans garantie du Gouvernement, sexa puni d'uns amende de 50 à 1,000 france. Cn cas de récidios, l'amende pourra être portés au double.

(1) Le darés da breest court de jour de dépôt de le demande à la Préfecture, aox termes de l'article 8 de la loi da 5 juillet 1844. La loi o's point réservé à l'Administration le drois d'accorder des délais pour le payement des sanuités on pour la mise en exploitation des investions ou pour la mise en exploitation des investions ou

Les questions de deursaine soit exacusivement de le compétente des tribusais civile. Le Ministre ne peut dont serueibir accune demande tendest, soit à obtenir des élais pour le payement de la texe de la mise en exploitation des

M. C., I., P. et T. - Série G, nº 45. 174-16-96. [*]

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Brevet TInvention

sans garantie du Gouvernemen.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Viu la loi du 5 juillet 1844;

Viu le procès-verbal drefsé le 23 x = 1898, à 2 heure l'

10 minutes, au Secrétariat général de la Préfecture du département de la Seine.

Nouvère:

Abricle premier.

Il est délivré à M. Ean Ala (Thohe') représente

Jac la 12 Internationale per Invention.

Modernes 1 15, Conleva De 12 Deni

sans examen préalable, à 2012 risques et périls, et sans garantie, soit de

la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de la fidélité

ou de l'exactitude de la description, un brevet d'invention dequis 20

années, qui ont commencé à courir le 23 2 = 1896,

pour mécanisme n'arret pour machine a

ca d'aditionner

Article second.

Les présent arrêté, qui constitue le brovet d'invention, est délivré à M. Canaka

pour lui servir de titre.

A cet arrêté demeureront joint l'un des doubles de la description et un le double de description de fait déposés à l'appui de La

Paris, le trente Mand mil huit cent quatre = vingt - Dix Left

Le Chef du Bureau de la Propriété industrielle,

Mesting.

MEMOIRE DESCRIPTIF déposé à l'appui d'une

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

Formée par

Monsieur le Dr. Shohé "anaka

pour

MECANISME D'ARRET POUR MACHINES A ADDITIONNER"

Jans la plupart des machines à additionner en usage jusqu'à ce jour, la totalisation des nombres est effectuée par une roue dentée, dite roue d'élévation, qui ne peut se mouvoir que dans un seul sens au moyen d'un ressort ou d'un tallet d'arrêt. Cette rotation est produite par le déplacement d'un cliquet mobile de telle façon, qu'après sa course complète, il revienne de lui-même au point mort original. Mais s'il se produit qu'à la fin d'un tour la roue ait pris une certaine force de rotation, le ressort et le taquet d'arrêt - s'engrenant entre ses dents - ne sont pas en état d'empêcher la roue de se mouvoir plus loin quaon le désire. Aussi a-t-on imaginé divers dispositifs d'arrêt, afin de ramener la roue à sa position vou-lue à chaque suspension de mouvement.

La présente invention se rapporte à un mécanisme d'arrêt grâce auquel cette rétation excessive de la roue

toquet

est supprimée, sans qu'il faille recourir à des dispositifs d'arrêt. La construction et le fonctionnement de ce nouveau système d'ungrenage sera décrit ci-dessous appliqué à une machine à additionner.

La Fig. 1 représente le plan, et la Fig. II une coupe verticale de la nouvelle machine à additionner, en grandeur caturelle. Les autres figures sont des vues de détail. Pars les Fig. 1 & 2, R est la roue dentée, qui aura dans c cas-ci, 100 dents réparties uniformément; elle est mobile dans un plan horizontal autour de l'axe A. Cet axe est soutenu par la traverse B fixée sur la plaque de fondement. Les touches du clavier portent les chiffres de l à 9; elles seront disposées de façon qu'en pressant l'une d'elles, on fasse tourner la roue dentée d'un nombre de dents correspondant au nombre d'unités indiqué sur la touche. Pour reconnaître chaque fois la position de la roue, c'est-a-dire la somme obtenue, on visse au-dessus d'elle un cadran à chiffred Z disposé de telle façon que la somme obtenue soit chaque fois visible par la fenêtre, K du couvercle de la caisse.- Le dessin annexé montre dans cette fenêtre, le nombre 62.- Un support-colonne V porte le ressort-arrêt plat F qui permet d'effectuer la rotation de la roue R dans un sens, à l'exclusion de l'autre.

La roue dentée est mise en mouvement par le clapet k, (Fig. 1 & 2) qui est supporté - de la facon ci-dessous décrite par deux bras P & Q). Disons seulement ici que le bras

Q peut se mouvoir librement autour de l'axe A de la roue dentée Z, mais indépendamment de celui-ci, et qu'il entraîne alors avec mi le bras P le cliquet K et la roue R. Ce bras Q peut transmettre ce mouvement de rotation à la cheville q passant transversalement au-dessus de son axe de rotation.

Les leviers des touches h', h2, h3, h, disposés sous forme de leviers doubles sont pivotés sur un axe horizontal supporté par trois paliers S, S, S. La traverse U, U est une plaque dressée sur champ, munie des glissières guides pour les leviers des touches, de sorte que ces leviers ne peuvent se mouvoir que dans les limites voulues et de haut en bas ou de bas en haut. Le ressort courbé f vissé à chaque levier de touche, sert à le relever. Si les touches sont abaissées, la vis de contact g', g2, g3 gy que porte chacune d'elles appuie sur la plaque M, t (représentée à la Fig.l par une forte ligne; comparez Fig. 2) qui est supportée au-dessous de la plaque de fondement par un support " autour duquel elle est mobile verticalement. La plaque oscillante M est toujours sollicitée vers le haut par l'action d'un ressort à boudin D fixé à une saillie de la plaque de guidage U. U. Du bord de cette plaque oscillante M, et fixement relié avec elle, s'étend un bras saillant en avant, qui arrive auprès de l'axe de rotation A et dont l'extrémité supérieure se termine par une fourche G.La Fig. 7 montre cette fourche telle qu'elle est dans le sens de la ligne a . - b de la

Fig. 1. Lans cette fourche, ainsi que le montrent les Pig. 1 à 7 - se place la cheville q du bras mobile a dont nous avons parlé plus haut. Cet arrangement a pour but on le comprend facilement, a'intercaler deux angles se réunissant en un seul (la plaque %) avec le bras fourchu et le bras de frottement a runi de la cheville q et du cliquet « pour la transmission du mouvement de la touche à la roue dentée. Grâce à la transmission du mouvement du levier, limitée par les vis de contact g', g2, g3 g2 on obtient que, par un jeu de touches presque identique à celui des autres machines, la rotation de la roue est déterminée.

Les bras prolongés des leviers des touches h', h2, h3 etc.convergent vers une couronne de chevilles-buttoirs Z', Z2 etc. La bande segmentée N comprend neuf trousguides dans lesquels les chevilles Z', Z2 etc. Penvent s'élever et s'abaisser. Ces trous-guides se trouvent au segment circonférenciel d'un cercle concentrique à l'axe de retation A et sont distants l'un de l'autre d'environ-1/100 de la circonférence de ce cercle. Immédiatement audessus de cette bande segmentée se meut la tige p dans laquelle s'emboîte l'extrérité du bais P mentionné plus haut. S est une cheville, fixée dans la surface supérieure de la bande segmentée, et contre laquelle, à l'état de repos, vient s'appuyer la pointe p du bras P, sollicité indirectement par le ressort 1. Cette cheville S caractérise le point d'arrêt ou point rort du mécanisme. Voici le fonctionnement et la disposition de l'appareil.

Ainsi que nous l'avons déja dit plus haut, le cliquet

P est supporté par les doux bras P & 0 placés l'un audessus de l'autre. Il faut renarquer ici que le cliquet K est en forme de tria que fort aigu, et qu'il est pivoté une vis c Pig. 2 fixée dans le bras P et qu'un de ses angles est courbé en avant pour s'engrener entre les dents de la roue R. Le bras P est encore pivoté sur le support fixe B Fig. I & 2; au demeurant ce bras P, de même que le bras C, pourrait être rotatif sur l'axe A de la roue dentée. Une cheville x forme saillie du bras P. Cette cheville prend dans la coulisse de guidage ménagée dans le cliquet K ce qui fait que ce cliquet ne se meut que de façon à permettre à son angle aigu de s'engager dans les dents et de s'en dégager. Il est bon de ménager aussi dans le cliquet K une ouverture dans laquelle s'adapte la cheville y du bras 0.

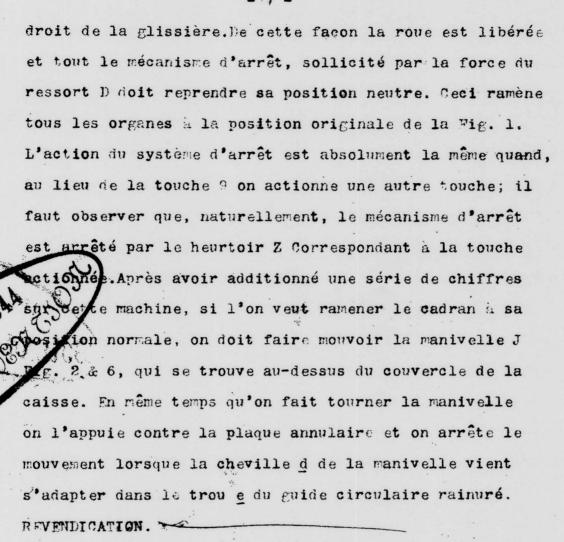
A l'état de repos (voir Fig. 1) l'action du ressort spiral D s'exerce de façon que le bras Q soit sollicité un rouverent rotatoire par rapport à la cheville y du cliquet. Le cliquet prend alors la position voulue pour que la cheville x du bras P doive se projeter au côté droit de la glissière, ce bras P étant soutenu par la cheville de repos S. En pressant sur une touche quelconque, ce qui détruit l'action du ressort, la cheville & (voir Fig. 3) no île vers la droite dans le sens de la fléche force le cliquet à prendre un mouvement de rotation, de façon à ce qu'il vienne s'appuyer sur la cheville y par le côté gauche de la glissière. Par ce nouvement le cli-

- 6 -

quet prend entre les dents de la roue, ainsi que le montre la Fig. 3.

Admettons que l'on fasse jover la touche portant le chiffre 9, - ce qui est le cas le plus défavorable dans les machines ordinaires.Le bras O oscille alors autour de l'axe A entrainant avec lui le cliquet K et le bras P . et enfin la roue R. Dans l'entretemps, l'extrémité postérieure du levier à touche h9 s'élève aussi et pousse vers le haut la cheville-heurtoir Z9 qui vient dépasser la bande segmentée N, de façon à ce que la pointe p du fras P soit arrêtée par cette cheville-heurtoir 79, et ce. naturellement après que la roue aura avancé de neuf dents# La Fig. 4 indique la position du mécanisme d'arrêt à ce moment. Comme le cliquet a pris à ce moment la position représentée en Fig. 3 & Fig. 4, la touche ne peut pas descendre plus bas. Aussi longtemps que le doigt exerce une pression sur la touche, le cliquet reste accroché dans les dents de la roue. On voit par là que la roue peut être douée d'une rotation aussi forte que ce soit dans le sens de la flèche de la Fig. 4, mais qu'elle sera arrêtée complètement par l'accrochage du cliquet.

Aussitôt qu'on relève le doigt de la touche, il se produit un changement de position (voir Fig. 5). Il n'y a que l'action du ressort D qui entre en jeu ici, l'action de ce ressort fait que le cliquet est retiré en arrière par l'intermédiaire de la cheville y - jusqu'à ce que la cheville x vienne encore une fois reposer sur le côté



En résumé je revendique comme de mon invention:

Un mécanisme d'arrêt pour maphines à additionner; caractérisé par un bras mobile P, et un cliquet d'arrêt K pivoté sur celui-ci, et qui fonctionne de telle façon que la pression exercée sur une touche met le cliquet en contact avec la roue dentée et fait tourner celle-ci jusqu'à ce que le bras P vienne heurter la cheville à mouvement vertical Z de la touche actionnée, de sorte que toute rotation subséquente, - qui pourrait être occasionnée par

la force d'inertie de la roue, - est entièrement évitée; tandis qu'en relâchant la pression exercée sur la touche, le cliquet K se détache des dents et retourne, avec le bras P, dans sa position normale.

En substance comme ci-dessus décrit et représenté au dessin annexé.

181

Paris le 23 Décembre 1896 P. P. de Monsieur le Gr. Shoké Canaka

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE

Propour être generais en Pervot de gue par le 23 mars de la Compart de la Baris, le 30 Mars 189 I Pour le Minime et par délégation de Le Coef du Bureau de la Propriété Judustrielle.

Huis Deun.
Volgen cent
Doigante di
lignes am rimi